



## Intallation chaudière à condensation

-----  
Par Centdoute

Bonjour

Le Syndic me refuse l'installation d'une chaudière à condensation qui nécessite la pose d'une ventouse au travers d'un vasistas.

Or, un copropriétaire possède déjà cet équipement, et si je me réfère à cette situation pour justifier ma démarche, le Syndic répond que ce copropriétaire n'étais pas autorisé à le faire, mais que personne n'a entamé de démarche pour s'y opposer.

Merci CG du forum marques de politesse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le fait qu'un autre copropriétaire soit en infraction ne vous donne pas plus de droits.

Le syndic n'a ni le pouvoir de refuser, ni d'autoriser quoi que ce soit.

Vous devez demander l'autorisation pour cette ventouse à la prochaine AG; à cet effet vous adresserez au syndic par courrier RAR votre projet de résolution avec les descriptifs des travaux envisagés.

-----  
Par Centdoute

Merci pour votre réponse.

-----  
Par 45cath

En pratique tout dépend de l'endroit ou est votre vélux et ou est votre résidence

Si le vélux est invisible d'un tiers, vous auriez pu faire les travaux sans rien dire malgré la loi mais encore fallait-il trouver un artisan qui accepte de faire ces travaux sans respecter la loi. Maintenant que vous avez sollicité le syndic, il faut suivre la loi et le règlement de copro.

Impérativement il vous faut à la fois un avis en AG et une déclaration à la mairie et éventuellement un avis de l'architecte des bâtiments de France si vous êtes en secteur historique protégé.

Votre voisin est selon vos dires dans l'illégalité. Le syndic ou un autre voisin ou la mairie peut demander de supprimer cette ventouse et de restituer l'état antérieur

-----  
Par isernon

bonjour,

ce qui m'interpelle, c'est le fait de poser une ventouse à travers le double vitrage d'un vasistas sachant que l'axe du conduit d'évacuation des produits de combustion de la ventouse doit être éloigné d'au moins 40 cm d'une baie ouvrante.

salutations

-----  
Par 45cath

Oui, j'ai eu cette remarque de mon chauffagiste. Il refusa de mettre une ventouse trop, proche de la sortie de ventilation de la cuisine

-----  
Par isernon

par définition, un vasistas est une ouverture avec une partie mobile.

-----  
Par yapasdequoi

Il est peut être prévu de remplacer le vasistas par cette évacuation ventouse ?

Si c'est le cas attention à la ventilation qui ne profitera plus du vasistas.

Et aussi bien détailler le projet dans la demande d'autorisation. Une non-conformité au plan approuvé peut remettre l'autorisation en question.

-----  
Par Centdoute

Merci à chacun pour vos messages.

Je vais voir tout cela avec la précision qui s'impose.